

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.04 : Décision modificative n°2.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2013-02-03 du Conseil communautaire du 4 février 2013 approuvant le Budget Primitif 2013 ;

Vu la délibération n°2013-06-09 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 approuvant le Budget Supplémentaire 2013 ;

La Décision modificative n°2 présente un suréquilibre d'un montant de 273 688 € qui participera au résultat excédentaire de l'exercice budgétaire en cours.

Les principaux ajustements 2013 sont les suivants :

1. La section d'investissement

a. Les opérations réelles

□ Les recettes :

En recettes, des crédits supplémentaires sont inscrits :

- pour prendre en compte la subvention de l'Etat au titre du FIPD liée à la fin de la 1^{ère} tranche de vidéoprotection (475 376 €) ;
- pour ajouter la subvention du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation du site internet de Versailles Grand Parc (10 000 €).

□ Les dépenses :

En dépenses, des crédits supplémentaires sont inscrits :

- pour permettre l'installation des caméras de vidéoprotection sur Noisy-le-Roi dans le cadre de la fin de la 1^{ère} tranche (+200 000 €) ;
- pour compléter les crédits nécessaires au ravalement de l'école de musique de Jouy-en-Josas (+30 000 €) ;
- pour acquérir une camionnette au service environnement en remplacement de la location longue durée (+40 000 €).

b. Les opérations d'ordre

Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes et en dépenses (200 000 €) pour procéder à l'intégration comptable des frais d'études de la pépinière d'entreprises.

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement est réduit de 815 376 € pour permettre l'ajustement du montant des amortissements à hauteur de 600 000 €, d'une part et équilibrer la présente section, d'autre part.

2. La section de fonctionnement

a. Les opérations réelles

□ Les recettes :

La principale recette provient des versements d'attributions de compensation des communes de Bièvres, Rocquencourt et Jouy-en-Josas (143 543 €) suite à la régularisation votée par le Conseil communautaire du 25 juin 2013.

Vélizy-Villacoublay doit reverser à Versailles Grand Parc 26 % du produit de la Cotisation Economique Territoriale (CFE+CVAE) d'Usine Center pour les années 2010 à 2012, conformément à l'avenant soumis au Conseil communautaire (115 145 €).

Le Conseil Général a attribué à Versailles Grand Parc une subvention pour l'élaboration d'une étude urbaine sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole qu'il convient d'inscrire au budget (8 000 €).

Dans le cadre du fonds de revitalisation, la société TYCO fait un don à Versailles Grand Parc pour le financement d'une plaquette de promotion à l'initiative des jeunes entrepreneurs de la pépinière d'entreprises (7 000 €).

□ Les dépenses :

L'augmentation des dépenses de fonctionnement correspond principalement à des dépenses 2012 qui n'avaient pu être rattachées :

- le remboursement des charges de l'école de musique de Buc (+83 000 €),
- la contribution à l'Établissement Public Paris-Saclay au titre de 2012 (+ 100 000 €).

Des crédits supplémentaires sont ajoutés pour financer la plaquette de promotion des jeunes entrepreneurs (7 000 €) et pour permettre le mandatement des titres admis en non valeur (9 094 €).

Les crédits relatifs aux versements de fiscalité (FPIC, DSC) sont ajustés (+16 282 €) pour tenir compte des décisions du Conseil communautaires du 25 juin 2013 : majoration de la contribution au FPIC du fait de la prise en compte par Versailles Grand Parc de la contribution au FPIC de Saint-Cyr-l'Ecole, minoration de la Dotation de Solidarité Communautaire des communes exonérées du FPIC en raison de leur contribution au FSRIF.

b. Les opérations d'ordre

Le prélèvement vers la section d'investissement est réduit de 815 376 € qui ne sont plus nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les amortissements sont augmentés de 600 000 €.

La section de fonctionnement présente un suréquilibre de 273 688 € qu'il appartiendra au Conseil communautaire d'affecter une fois connu le résultat constaté au compte administratif.

Décision Modificative n°2 année 2013 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest.	Fonc.	Article	Serv.	Anten.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00 €	273 688,00 €	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							0,00 €	273 688,00 €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors virement)							815 376,00 €		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT GENERAL (Chap. 011)							90 000,00 €		
011	DCLT	3111	62875	CEM1	LOYER	Remboursement de charges aux communes membres du GFP	83 000,00 €		Le remboursement des charges de l'école de musique au titre de l'année 2012 n'avait pas été rattaché.
011	COM	901	6237			Publications	7 000,00 €		Plaquette des jeunes entrepreneurs de la pépinière d'entreprises
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES (chap. 65)							109 094,00 €		
65	AMEN	824	6554		EPPS	Contributions aux organismes de regroupement	100 000,00 €		La contribution de VGP au titre de l'année 2012 n'avait pas été rattachée.
65	ENV	812	6541	DIVR		Pertes sur créances irrécouvrables	9 094,00 €		Provision pour admission en non valeur de titres liés à la redevance spéciale
ATTENUATIONS DE PRODUITS (chap. 014)							16 282,00 €		
014	FIN	01	73922			Dotation de Solidarité Communautaire	-73 435,00 €		Ajustement suite à la déduction de la DSC des exonérations au FPIC des communes prélevées au FSRLF.
014	FIN	01	73925		FPIC	Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales	89 717,00 €		Ajustement suite à la prise en charge par VGP de la contribution de Saint-Cyr-l'Ecole et de la répartition au potentiel fiscal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Chap.	Gest.	Fonc.	Article	Serv.	Anten.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chap. 042)							600 000,00 €		
042	FIN	01	6811			Dotation aux amortissements	600 000,00 €		Complément en raison de la durée d'amortissement plus courte des subventions de surcharge foncière (7 ans au lieu de 15 ans).
VIREMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chap. 023)							-815 376,00 €		
023	FIN	01	023			Virement à la section d'investissement	-815 376,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								273 688,00 €	
IMPOTS ET TAXES (chap. 73)								258 688,00 €	
73	FIN	01	7321			Attribution de compensation		143 543,00 €	Reversement d'attributions de compensation par les communes de Bièvres, Rocquencourt et Jouy-en-Josas suite à la régularisation 2010-2012.
73	FIN	01	7328			Autres reversements de fiscalité		115 145,00 €	Reversement par Vélizy de 26 % du produit de CFE et de CVAE d'Usine Center pour les années 2010-2012.
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (chap. 74)								15 000,00 €	
74	DEPL	815	7473			Participation Département		8 000,00 €	Notification d'une subvention du Conseil Général des Yvelines pour l'élaboration d'une étude urbaine sur Saint-Cyr-l'Ecole
74	COM	901	7478			Participation : autres organismes		7 000,00 €	Don de la société TYCO affectée à la plaquette des jeunes entrepreneurs de la pépinière d'entreprises

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							470 000,00 €	470 000,00 €	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT							470 000,00 €		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles							40 000,00 €		
21	AG	812	2182		VEHICULE	Matériel de transport	40 000,00 €		Acquisition d'une camionnette pour le service environnement en remplacement de la location longue durée.
Chapitre 23 : Travaux en cours							30 000,00 €		
23	PAT	3112	2313		TVXCONS	Travaux en cours	30 000,00 €		Complément pour travaux de ravalement de l'école de musique de Jouy-en-Josas
Opération chapitre n° 0110 : Videoprotection							200 000,00 €		
0110	PVIL	110	2313	VPRO	VIDEO	Travaux en cours	200 000,00 €		Complément pour la mise en place de la vidéoprotection sur Noisy-le-Roi (fin de la 1ère tranche)
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales							200 000,00 €		
041	FIN	901	2141	3LOC	32PEPINIER	Travaux en cours	200 000,00 €		Transfert des dépenses d'études de la pépinière vers le chapitre 21 (nécessité comptable)

SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors virement)								1 285 376,00 €	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues								485 376,00 €	
13	COM	020	1313			Subvention département		10 000,00 €	Notification de la subvention du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation du site internet de Versailles Grand Parc
13	PVIL	110	1311	VPRO		Subvention Etat		475 376,00 €	Notification de la subvention de l'Etat dans le cadre du FIPD pour l'installation de nouvelles caméras (fin de la 1ère tranche)
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections								600 000,00 €	
040	FIN	01	280422			Amortissement subvention d'équipement autres organismes pour les bâtiments		600 000,00 €	Complément de crédits pour l'amortissement des subventions de surcharges foncière suite à la réduction de la durée d'amortissement à partir de 2013.
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales								200 000,00 €	
041	FIN	901	2031	3LOC	32PEPINIER	Frais d'études		200 000,00 €	Transfert des dépenses d'études de la pépinière vers le chapitre 21 (nécessité comptable)
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)								-815 376,00 €	
021	FIN	01	021			Virement de la section de fonctionnement		-815 376,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) adopte la *Décision modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2013* telle que présentée dans la maquette réglementaire ;
- 2) précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;
- 3) arrête les balances aux chiffres suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013

Exercice 2013 – Décision modificative n° 2 (DM2) - Récapitulatif

BUDGET VERSAILLES GRAND PARC	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	215 376 €	273 688 €	270 000 €	485 376 €
Opérations équilibrées			200 000 €	200 000 €
Autofinancement (dotations aux amortissements et virement complémentaire)	-215 376 €			-215 376 €
TOTAL GENERAL	0 €	273 688 €	470 000 €	470 000 €

FONDS LIBRES APRES DM N°2	273 688 €
----------------------------------	------------------

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services